

## Conditions de remboursement et d'annulation

1 En cas d'annulation par le Clas / prestataire : remboursement intégral

### **Annulation par l'agent :**

2 Annulation avant la date limite d'inscription : remboursement intégral

3 Activité payée dont le tarif extérieur est compris entre 0 et 50 euros

3.1 Cas de force majeure sur justificatif uniquement (accident, avis médical, décès ou maladie d'ayants droit ...) : remboursement intégral

3.2 Annulation sans justification valable, mais demande transmise au Clas :

- plus de 15 jours avant l'activité : remboursement intégral
- 8 à 15 jours avant l'activité : remboursement 50 %
- 0 à 7 jours avant l'activité : aucun remboursement

3.3 Absent lors de l'activité sans prévenir, sans justification : aucun remboursement

3.4 Vous trouvez un(des) remplaçant(s) correspondant aux places ou billets achetés :

3.4.1 remboursement des places / billets remplacés

3.4.2 pour les places non remplacées : voir barème § 3.2

4 Séjours / activités payées dont le tarif extérieur est supérieur à 50 euros

4.1 Cas de force majeure sur justificatif uniquement (accident, avis médical, décès ou maladie d'ayants droit ...) : remboursement intégral

4.2 Annulation sans justification valable, mais demande transmise au Clas :

- plus de 60 jours avant l'activité : remboursement 50 %
- 31 à 60 jours avant l'activité : remboursement 30 %
- 16 à 30 jours avant l'activité : remboursement 15 %
- 0 à 15 jours avant l'activité : aucun remboursement

4.3 Absent lors de l'activité sans prévenir, sans justification : aucun remboursement

4.4 Vous trouvez un(des) remplaçant(s) correspondant aux places ou séjours achetés

4.4.1 remboursement des places / séjours remplacés

4.4.2 pour les places non remplacées : voir barème § 4.2

5 Si le prestataire ne facture pas la place / séjour / transport ou le billet non utilisé : remboursement intégral

6 Billetterie individuelle (cinéma, parcs, chèque culture, ...)

6.1 Annulation de commande avant l'envoi : remboursement intégral

6.2 Les billets étant valables pour une longue période ou saison, aucun remboursement ne sera effectué après l'envoi

6.3 Si le prestataire rembourse la place ou le billet non utilisé : remboursement intégral

## 7 Modalités de remboursement

- Remboursement intégral : chèque annulé et conservé 1 an avant destruction par le Clas - aucun encaissement (retour par courrier sur demande).
- Remboursement partiel : chèque encaissé intégralement ; le Clas vous remettra un chèque ou fera un virement de la différence.
- Le remboursement sera effectué après réception des places, billets ou justificatifs originaux non utilisés.